

## **Fiche financière**

**Conc. : Avant-projet de règlement grand-ducal remplaçant les annexes II, III et IV de la loi modifiée du 15 juin 1994**

- **relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses**
- **modifiant la loi du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses.**

L'avant-projet précité n'a pas d'impact financier sur le budget de l'Etat.